

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2017_130

Séance du jeudi 20 juillet 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 17/07/2017

Présents : 17

L'an deux mille dix-sept et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Françoise THYSS**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Christelle FOLCHER

Absents: Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: Prise en charge des frais d'électricité et de l'abonnement WIFI de l'OT - DE_2017_130

Monsieur le Maire présente une proposition de la commission tourisme de la Communauté de Communes en vertu de laquelle les communes accueillant l'OT et ses bureaux d'information prendraient en charge les frais EDF et d'abonnement WIFI des locaux sur leur territoire.

La Communauté de communes a validé cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE prendre en charge ces frais et de procéder au remboursement des frais d'électricité et d'abonnement wifi de l'office de tourisme, situé "Maison Odier", le Quai, 48220 Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, à compter du 1er janvier 2017.

Et cela, sans limite de date, jusqu'à ce qu'un autre fonctionnement soit éventuellement choisi au niveau de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

